



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

171, rue Fraser

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné conformément au *Règlement d'urbanisme URB-09 portant sur la démolition d'immeubles* aux personnes intéressées qu'une demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé au **171, rue Fraser** a été déposée à la Ville de Lorraine, et qu'une étude de cette demande par le comité de démolition se tiendra lors d'une séance publique de ce comité le **13 avril 2026 à 12 h, à la Maison Garth, située au 100, chemin de la Grande-Côte, à Lorraine.**

Toute personne qui veut s'opposer à cette démolition doit, **dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public** ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au Service du greffe de la Ville de Lorraine, de l'une des façons suivantes :

- Par courriel : greffe@lorraine.ca
- Par la poste ou en personne : Ville de Lorraine
Services juridiques et greffe
33, boulevard De Gaulle
Lorraine (Québec) J6Z 3W9

Toute opposition doit être reçue au plus tard le 6 avril 2026 à 12 h et contenir les informations suivantes : l'adresse de l'immeuble visé par la demande, le(s) nom(s) et adresse des personnes déposant l'opposition, ainsi que le motif de l'opposition.

Donné à Lorraine, le 27 mars 2026.

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière